14e ANNEE — N° 687 PARAIT LE SAMEDI 30 Avril 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
du 8 MAI 1898

Candidat du Congrès
FELIX BONTOUX
RÉPUBLICAIN PROGRESSISTE
Conseiller Général
ANCIEN DÉPUTÉ

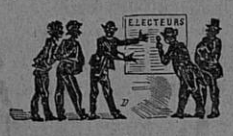

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. ROBERT

Un Candidat pour Rire

Un candidat pour rire c'est M. Robert. Il ne savait hier encore s'il briguerait les suffrages des électeurs de Sisteron, un nom a suffi pour l'y décider. Ce nom, M. Robert un jour, à son réveil, le vit inscrit en lettres de feu sur les murs de Sisteron, c'est ce nom qui a suscité dans son esprit toute une évocation du passé. Il a vu dans ce passé, les lueurs sinistres d'un bûcher encore incandescent, au milieu de ce bûcher un homme la face convulsée par les souffrances et à côté, un autre homme exhilarant ! tenant encore en main la torche avec laquelle il vient d'accomplir sa sinistre besogne ! Le brûlé c'est Robert le père, l'allumeur du bûcher c'est Bontoux le candidat aux élections législatives. Voilà pourquoi Robert, fils de Robert père le brûlé, sollicite aujourd'hui les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Sisteron.

Eh bien ! que Robert fils venge son père, s'il a été brûlé sur la place de la Mairie de Sisteron comme il l'affirme, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient ! Qu'il prenne même à charge de venger l'honorable M. Paulon, qui lui, parait-il, a été assassiné, je m'empresserai de déclarer que le sentiment qui guide M. Robert fils est un sentiment tout à fait honorable et qu'il faudrait même encourager chez lui. Mais que, le même Robert, se rappelant je ne sais plus quelle querelle, ayant dans la tête je ne sais quelle billevesée, prenne ses évocations pour des réalités et dans un pathos que ne désavouerait certainement pas un pensionnaire des petites maisons, lance sa bave et ses insultes à un homme qui n'a d'autre tort en somme que d'user d'un droit que la loi confère à tous, celui de représenter ses concitoyens au corps législatif ; je dis que l'auteur de ce dévergondage, le Robert qui nous occupe, ne peut être classé au rang des gens sérieux et qu'il est lui, le véritable candidat pour rire.

Certes, les mots de république, de candidat républicain ne font pas défaut à sa profession de foi ! Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis, a dit un poëte. Si M. Robert manque de la chose essentielle pour être homme d'esprit, il ne manque certainement pas, si l'on veut bien l'en croire, de ce qu'il faut pour être un candidat républicain. La république est sa chose, elle est lui-même et ô douceurs de l'inconscience ! il n'hésite pas à se dénommer : le candidat de la république.

Rappelez-vous M. Robert, évoquez vos souvenirs, oh ! combien plus lointains ceux-là que ceux qui vous montraient votre père brûlé sur la place de Sisteron ! Ils remontent à une époque où celui que votre imagination a transformé en martyr, était lui aussi candidat. Les élections au Conseil général venaient d'avoir lieu et les électeurs de Sisteron avaient, parait-il, donné leurs suffrages à un candidat plus heureux. Ce fut ce jour qui vit paraître, affiché sur les murs de Sisteron, un factum qui portait la signature Robert et qui accusait les électeurs de Sisteron d'être des pétroleurs et des incendiaires ! Ils avaient ces bons Sisteronnais commis le crime assurément impardonnable à vos yeux de préferer le candidat Taxil au candidat Robert.

Faites encore un effort M. Robert, rappelez-vous 1894. Vous verrez dans vos souvenirs, qu'ils doivent être confus ceux-là, M. Robert ! vous verrez dis-je une chambre d'hôtel, un homme malade étendu sur un lit, trois autre ayant tout l'air de présenter une supplique, l'un de ces trois hommes, souvenez-vous, s'appelait le docteur Robert, l'homme malade avait nom Reinach. Robert venait humblement recevoir de Reinach l'investiture de candidat à la députation pour être opposé à M. le vicomte d'Hugues alors député invalidé.

Chacun a bien présent au souvenir ce qui se passa alors, Robert le candidat, ne l'était plus huit jours avant le scrutin, un désistement parût signé de lui, et quand M. Bontoux croyant au désistement, vint pour relever le drapeau républicain, abandonné, délaissé par celui qui avait pris l'engagement de le défendre, il se trouva en présence d'une obstruction systématique. Le même Robert qui venait d'abandonner son drapeau, lui qui venait d'afficher son désistement déclarait qu'il resterait candidat et qu'au cas où un second tour se produirait, il resterait sur les rangs pour assurer la réélection de M. d'Hugues.

Ne trouvez-vous pas que Robert fils ressemble terriblement à Robert père ? Robert père c'est la haine, haine contre ceux qui dans un jour de libre vote ont cru devoir se prononcer contre lui, haine qui se traduit par ces mots : pétroleurs, incendiaires. Robert fils, c'est la haine encore, aiguillonnée par le souvenir toujours vivace du passé, passé où il voit son père, non pas brûlé sur la place de la Mairie de Sisteron par un homme qui n'a jamais brûlé ni assassiné personne. Mais, où il voit un Robert éconduit à cause des sentiments politiques qu'il professe peu en rapport avec les aspirations du jour, déjeté par son impopularité même du siège qu'il occupait à l'hôtel de ville. Il voit dans ce passé un homme jeune encore, montant sur le siège laissé vacant par le départ de son père et il se trouve que cet homme est aujourd'hui Bontoux le candidat du congrès. Dans un passé déjà lointain, il voit ce même Bontoux destitué au seize mai de ses fonctions de Maire de Sisteron. Il le voit plus récemment, siégeant à la Chambre des députés au groupe de la gauche radicale. Et tous ces titres qui s'accumulent comme à plaisir, qui font que les électeurs considèrent Bontonx comme le seul, comme le vrai candidat républicain, ces titres, dis-je, portent atteinte à son repos. Il bave, il écume, il pleure sur les lauriers absents de ses ancêtres, l'auriers qu'a usurpés, croit-il, ce même Bontoux auquel il fait aujourd'hui une guerre si acharnée. Cette bave, cette rage, ces pleurs, c'est cette boue immonde accumulée dans tous les factums portant la signature Robert ; ce sont toutes ces infamies débitées par une feuille aussi nulle qu'impudente et auxquelles on ne peut répondre si on ne veut se salir que par le plus profond mépris.

Mais, celui que Robert fils couvre de boue, ce n'est pas, croyez-le bien, le républicain qu'il sait intègre, ce n'est pas l'homme politique qu'il sait inébranlable dans ses convictions, c'est le triomphateur de son père, celui qui a barré la route à ses ambitieuses aspirations !

Il faut donc qu'on le sache, il faut que les masques tombent ; le docteur Robert n'est pas un candidat, c'est le champion d'une querelle de famille ! Pour satisfaire sa haine, tout lui parait bon, il se dit républicain et il marchait en 1894 la main dans la main avec M. le comte d'Hugues, c'est le même Robert qui signe aujourd'hui son pathos de ces mots : candidat de la république. Les électeurs savent désormais que le candidat de la république a déclaré qu'en cas de second tour, il resterait sur les rangs pour assurer, s'il est possible, le succès de M. d'Hugues ! ils connaissent donc cet étrange républicain. Ils savent ce qu'il peut produire au point de vue moral ! les écrits sortis de son officine caractérisent assez son genre d'esprit !

Et maintenant, docteur Robert, recueillez-vous, le huit mai est proche ; ce jour-là votre équipée finira dans un éclat de rire.

Je sais qu'il y a dans Sisteron des chansonniers dont la verve ne manque certes pas de mérite, un jour peut-être, deviendrez-vous matière à poésie ! ! ! Je me permets en terminant de demander à ce poète inconnu de lui fournir au moins le titre de sa chanson : qu'il l'intitule : *Un candidat pour rire.*

Un Electeur.

Nous ne saurions trop engager nos amis à se méfier des manœuvres de la dernière heure.

Nos adversaires, M. Robert entr'autres, se voyant irrémédiablement battus, tenteront, à ne pas en douter quelque coup de Jarnac.

Nos amis sont prévenus.

Conseil général des Basses-Alpes

Chemin d'intérêt commun numéro 17

M. BONTOUX rapporteur.

Construction entre l'origine et Bayons, 1re section, partie comprise entre le chemin de grande communication n° 1 et la parcelle n° 297, commune de Turriers. *(M. Bontoux rapporteur).*

Le service vicinal présente un projet de rectification du chemin d'intérêt commun n° 17, dans la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 1 et la parcelle 297, dont la dépense totale s'élève à 10,500 fr.

Votre deuxième commission vous propose d'approuver ce projet et de décider qu'il sera compris dans un programme ultérieur. — Adopté.

M. Bontoux rapporteur. — Construction entre l'origine et Bayons, 3e section, partie comprise entre la parcelle 815 et la sortie du village de Bayons.

Dans votre séance du 19 août 1896, vous avez décidé la construction du chemin d'intérêt commun n° 17 dans la partie comprise entre Turriers et Bayons et décide que vu l'importance de la dépense, il y avait lieu de diviser en trois parties ou sections, le projet en question.

Le service vicinal présente le projet de la 3e section, comprenant la partie du dit chemin comprise entre la parcelle 815 et la sortie du village de Bayons, sur une longueur de 1,163 mètres.

Votre deuxième commission vous propose d'approuver le projet dont la dépense s'élève à 12,400 francs et de décider qu'il sera compris dans un prochain programme. — Adopté.

PONT DE LA SAULCE A CURBANS. — *M. Bontoux rapporteur.* — Votre deuxième commission me charge de donner acte à M. le Préfet du dépôt de l'avant-projet du pont de la Saulce Curbans, déclaré d'utilité publique par la commission départementale, dont le projet définitif sera soumis à votre approbation à la session d'août 1898 et qui, vous le savez est compris au programme des travaux à subventionner en 1899 et sera exécuté dans le courant de l'année prochaine. — Adopté.

Construction d'un pont sur le ravin des minérales et aux abords, commune de la Motte, chemin d'interêt commun N° 21. *(M. Bontoux rapporteur).*

A la suite de l'enquête à laquelle le projet d'un pont sur le ravin des minérales et du chemin aux abords, a dû être soumis, le commissaire enquêteur, le conseil municipal, le maire de La Motte, le sous-préjet de Sisteron, sont tous contraires au projet définitif présenté et demandent que l'administration adopte le tracé indiqué sur le plan par un pointillé rouge donnant lieu à une dépense de 17000 f.

Le service vicinal étudie en conséquence un nouveau projet dans le sens réclamé pendant l'enquête.

Votre deuxième commission vous propose de donner acte à l'administration de cette communication. — adopté.

Construction entre le pont de St-Symphorien, et le pont d'Abros commune de St-Geniez, *(M. Bontoux rapporteur).*

En Avril 1895, vous avez approuvé le projet de construction du chemin d'intérêt commun, N° 18, entre le pont de St-Symphorien et le pont d'Abros, s'élevant à 76000 fr. et décidé que les travaux feraient l'objet de plusieurs projets dont vous avez approuvé la première partie en avril 1896.

Messieurs les ingénieurs présentent aujourd'hui la deuxième partie du projet présentetement approuvé. comprise entre la campagne des plantiers et le pont d'Abros, dont la dépense s'élève à 38,500.

Votre deuxième commission vous propose d'adopter ce projet et de décider qu'il sera compris dans un programme ultérieur. — adopté.

Construction entre le ravin de Lavavour et Claret — chemin d'intérêt commun N° 21. *(M. Bontoux rapporteur).*

Dans la session d'Avril 1897, vous avez adopté en principe le projet de construction du chemin d'intérêt commun N° 21, entre le ravin de Lavavour et de Claret et décide que la dépense s'élevant à 57000 fr. serait répartie en deux projets à inscrire sur deux programmes différents.

Il résulte d'une communication faite par l'ingénieur de Sisteron, que le projet définitif de la première partie est prêt et que les études de la deuxième partie sont très avancées, mais que toutefois le projet en question n'a pu vous être présenté dans le courant de la session actuelle par suite de l'exigence de certains propriétaires dont les terrains sont traversés par le chemin projeté.

Le service vicinal étudie en conséquence un nouveau tracé permettant d'éviter les propriétaires, pour lesquelles des prix trop élevé ont été demandées et présentera ce projet à la session d'Août.

Votre deuxième commission vous propose de donner acte à l'administration de cette communication. — adopté.

Chemin de grande communication n° 4. Construction entre la parcelle Peyrot et le hameau de la Curnerie, commune de Curbans. *(M. Bontoux rapporteur).*

© VILLE DE SISTERON

2me Edition

Le service vicinal vous présente un projet de construction du chemin de grande communication n° 4, entre la parcelle Peyrot et le hameau de la Curnerie, commune de Curbans.

Le montant de ce projet, d'une longueur de 1,169 mètres, s'élève à 19,000 francs.

Votre deuxième Commission vous propose d'approuver ce projet qui est la première partie du projet de rectification du chemin en question, approuvé dans votre session d'avril 1896, et de décider qu'il sera compris dans un programme ultérieur. — Adopté.

Construction entre le hameau de la Curnerie et la parcelle Reynaud. Chemin de grande communication n° 4. *(M. Bontoux rapporteur).*

MM. les Ingénieurs présentent un projet de construction du chemin de grande communication n° 4, entre le hameau de la Curnerie et la parcelle Reynaud, dont le montant s'élève à 39,000 francs, pour une longueur de 1,449 mètres.

Votre deuxième commission vous propose d'adopter ce projet, qui est la deuxième partie du projet général de construction du chemin de grande communication n° 4, entre la parcelle Peyraud par le hameau de la Curnerie et la parcelle Reynaud, commune de Curbans et de décider que ce projet sera compris dans un programme ultérieur. — Adopté.

Chemin de grande communication N° 1. Elargissement entre Nibles et Valernes, *(M. Bontoux rapporteur).*

Pour répondre au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Sisteron et aux nombreuses réclamations de M. Bontoux, le service vicinal presente un projet d'élargissement du chemin de grande communication N° 1 dans la partie comprise entre Nibles et Valernes.

Le chemin N° 1, présente dans cette partie de nombreuses défectuosités, est notamment très étroit et de nombreux accidents s'y sont produits.

La dépense s'élève à 29650 fr. pour une longueur de 2994 mètres.

Votre deuxième commission vous propose d'approuver le projet et de décider qu'il sera compris dans un programme ultérieur. — adopté.

* * *

Dans la session d'avril 1896, mon honorable collègue M. Bucelle, demanda à l'administration l'étude d'un projet de rectification du chemin de grande communication N° 1 aux abords de Turriers.

Le chemin N° 1 prescrit a cet endroit, situé complètement au nord des rampes tellement rapides, qu'en hiver la situation y est absolument impossible et une rectification par le ravin du Lavavour, l'impose à bref délai.

Le chemin serait ainsi établi au Midi et on pourrait ainsi arriver en voiture à Turriers en toute saison, ce qui est actuellement impossible.

De concert avec mon collègue Bucelle, je demande qu'il soit procédé dans le plus bref délai possible à l'étude en question.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Conférence Sébastien Faure. — Ainsi qu'il l'avait fait annoncer par les journaux et par des affiches, Sébastien Faure est venu donner deux conférences dans lesquelles il a traité la question religieuse.

Aux deux conférences, salle comble pour voir et entendre enfin cet anarchiste tant redouté paraît-il. L'heure arrivée, Sébastien Faure monte à la tribune et toutes les sympathies lui sont d'autant plus vite acquises que la plupart des assistants pensaient voir surgir en Sébastien Faure un homme d'aspect farouche, portant sur lui l'empreinte de la haine et de la colère. L'orateur prend la parole. Immédiatement à l'étonnement succède l'admiration. L'assemblée est suspendue aux lèvres du *Redoutable* anarchiste, qui avec une courtoisie, une politesse, une recherche de langage explique avec une éclatante netteté le sujet qu'il avait promis de traiter. Des applaudissements nous n'en parlons pas; on ne pensait pas à applaudir, Faure avait totalement conquis la salle et la péroraison de chacune de ses conférences avait surpris les auditeurs dans une douce rêverie. C'est fini? Nous avons vu et entendu Faure, et tous les penseurs les hommes de progrès, s'accordent à dire que jamais à Sisteron l'on avait entendu pareil flot d'éloquence. C'est une longue série d'appels à la concorde, à l'amour, à la paix et tout cela dit d'une voix, que seul un cœur généreux prêchant l'amour du beau, du vrai, du noble, du juste, pouvait inspirer.

Revenez souvent parmi nous, citoyen Faure, car il est rare que les cœurs battent à l'unisson comme quand vous les invitez. Oui, revenez souvent, car en sortant de vos conférences, toute haine est bannie du cœur des assistants il n'y a plus d'adversaires, on a tout oublié et tous ceux qui comme vous et moi aspirent à vivre la vie et non à la mourir, n'hésitent pas à se serrer fortement la main pour défendre la vérité contre le mensonge, car là est la paix, la liberté, la justice régénératrice de l'humanité exploitée, humiliée devant les fétiches de l'eglise.

E. CHAUVIN.

Avis. — Les personnes qui seraient créancières de Mademoiselle Madeleine Rivas, décédée, sont priées de se présenter en l'étude de Me Béquart, notaire, pour obtenir le règlement de leur compte

Passée la quinzaine, les héritiers n'accepteront plus de réclamation.

Vente de terre en Algérie. — *71 lots de terres domaniales* seront vendus aux enchères publiques, à Oran, le 28 mai ; à Alger et à Constantine, les 3 et 6 juin prochain.

Les surfaces de ces lots varient de 6 à 845 hectares et les mises à prix de 425 à 10.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser soit au directeur du service des renseignements du gouvernement général de l'Algérie, 11 rue Le Peletier, a Paris, soit à M. Abos, chefde Division à la préfecture, correspondant du service, à Digne.

Société de Tir national de Sisteron. — *Concours de Tir des élèves du Collège, le 24 avril 1898.* Armes de guerre à 200 mètres TIREURS 18.

1e *Prix* : Maurel Louis, 15 points, une boite de compas offerte par un anonyme

2e *Prix* : Deleuze Emile, 14 points, diplôme offert par la société de Tir.

3me *Prix* : Morisot Edmond, 13 points magnifique livre offert par M. le principal du Collège.

Avis d'un sage. — Avez-vous un chagrin, un souci, une contrariété quelconque? Prenez un *Xérès-Vermouth* ! Cet apéritif à base de grand vin sec de Xérès, vin chaud et généreux par excellence, vous fera voir toutes choses sous un nouveau jour, et dans tous les cas dissipera les idées noires ou les ennuis qui vous obsèdent.

Ministère de l'Intérieur. — Le consulat de France à Chicago a été informé qu'une dame Adaline Cole, dont le vrai nom serait Adaline Cagenet, d'origine française, était décédée dans la première quinzaine du mois de septembre dernier à Péoria (Illinois), laissant une succession importante.

Les héritiers qui jusqu'ici sont réstés inconus doivent se réveller dans le plus bref délai possible, et adresser toute communications utiles au ministère de l'Intérieur, sous le couvert de la direction de la sureté générale, 3e bureau.

Commission des Fêtes. — Le comité des fêtes convoqué par la municipalité, s'est réunie Mercredi dernier dans une des salles de la Mairie et a nommé une commission chargée de l'élaboration du programme. Il a été décidé qu'une souscription serait faite en ville, pour donner à la fête tout l'éclat désirable afin d'attirer un grand nombre d'étrangers.

Dégrêvement d'impôts. — Le maire prévient le public qu'il a fait pour tous les propriétaires de la commune une demande en remise d'impôts pour les dégats commis aux amandiers par les dernières gelées. Les propriétaires sont prier de faire la déclaration des dommages subis avant le 10 mai prochain au secrétariat de la mairie.

ÉTAT-CIVIL

du 15 au 29 Avril 1898

NAISSANCES

Para Henri Marcel

MARIAGES, DÉCÈS ; NÉANT

J'ENCENSE

Las enfin des relents impurs dont il s'énivre
Le condamé Zola prépare un nouveau livre
Que les Français liront sans avoir mal au [cœur,

Titre ; *L'exquis Congo, ses vertus, sa senteur.*

E. Ladori au savonnier Victor Vaissier.

M. Bontoux écrit au Maire de la Motte

MON CHER MAIRE,

L'Administration des postes m'informe qu'elle vient de recevoir l'ordre de mettre en service à dater du 1er mai prochain, un deuxième courrier entre Sisteron et La Motte-du-Caire.

Bien à vous,

BONTOUX.

TRIBUNE LIBRE

La Motte-du-Caire

Bien maigre le succès obtenu par le docteur Robert, le mercredi 20 courant à 1 heure de l'après-midi, dans la salle du café Masse.

Malgré les nombreuses lettres personnelles adressées aux électeurs influents de la commune pour obtenir leur concour, à peine quarante électeurs avaient répondu à son appel. François, le roi des d'Huguistes faisait partie du bureau. Coïncidence expliquée : Les partisans du Comte d'Hugues seuls, ont applaudi ce candidat faisant le jeu de la réaction.

J'aime la République a répété bien souvent M. Robert. A-t-il oublié déjà que le jour du Congrès de Sisteron, il a renié le principe fondamental qu'un bon républicain ne doit jamais perdre de vue et qu'il n'a pas voulu prendre l'engagement de se désister au second tour de scrutin en faveur du candidat républicain qui aurait obtenu le plus grand nombre de suffrages que lui ? Croit-il qu'on ignore dans notre commune, qu'il se présente uniquement pour faire échouer notre Conseiller général, le vrai candidat républicain? Quel toupet, d'annoncer par des brochures qu'on pose candidature parce que M. Bontoux n'a pas donné sa démission de percepteur? Ce sont là, Monsieur Robert, les excuses d'un farceur, et je crois en cette occasion que vous en êtes un.

Allons, un peu de courage ; otez votre masque ! Nous n'avons pas à entrer dans vos querelles de familles et un bon républicain ne sacrifie pas l'honneur et l'intérêt de son pays à une vengeance personnelle. Ni la bière, ni vos longues péroraisons chimériques, ne vous ont acquis aucune voix à La Motte.

Les démocrates de ma commune, comme ceux de l'arrondissement, vous prouveront, le 8 mai, cher Monsieur, qu'on ne doit pas diviser ainsi le parti républicain.

M. Bontoux, notre Conseiller général, a ici la presque unanimité des suffrages.

Un démocrate de La Motte.

Châteauneuf Val-Saint-Donat

MM. MEYNIER, maire,
IMBERT, Conseiller municipal,

Dans le numéro du 16 avril de *Sisteron-Journal*, vous avez tous les deux consécutivement frappé à ma porte ; je m'empresse de vous ouvrir et de vous donner l'hospitalité qui vous est due.

Ne pouvant le faire vous-même vous avez seulement signé un article Borgne de Me La Borie de Grange Brûlée que vous auriez dû vous faire relire avant de livrer à la publicité.

Je serai aussi bref que possible dans ma reponse.

Vous dites que je suis vaniteux, orgueilleux, avec ma masure rafistolée que je fais appeler château ; que je n'ai que deux arpents de terre; que je suis éleveur de trois cents poules la plupart deplumées et que ce tout est décoré de son proprio !.. Mais, Messieurs, votre grifouillard a oublié d'ajouter que mes coqs ne chantaient plus ; que mon piano n'avait plus d'accord ; que ma montre solaire variait ; que ma vieille domestique n'avait plus de dents ; que etc., etc. !

J'ajouterai, quoique ne voulant pas vous suivre dans votre prose tout au plus digne de ma basse-cour, qui si vous n'avez que cela à dire à mon honorabilité, elle reste parfaitement intacte : Puisse-t-il en être ainsi de la votre.

Allons, Monsieur le Maire Meynier, pourquoi blaguer ainsi ma modeste campagne que vous avez trouvée bien belle et bien changée en venant m'apporter le charbon que je prenais chez vous pour mon usage. Il n'y a pas de sot métier mais on ne dénigre pas ainsi un client.

Parti du pays depuis 25 ans, sans un sou ni maille ; ayant été spolié par ceux qui auraient dû prendre mes intérêts pendant mes sept années de minorité ; je reviens m'installer dans mon village dans une modeste aisance que je ne dois qu'à mon travail et à mes économies et vous voudriez m'empêcher ce légitime orgueil ? En ce monde, les uns montent les autres descendent ; moi j'ai monté ! Quelle route avez-vous suivie Monsieur le Maire ? Pour modeste que soit mon gîte, je l'ai payé comptant. J'y ai déjà dépensé plus de dix mille francs en réparations ou améliorations et je suis heureux de pouvoir dire que je fait gagner au pays autant que faire se peut et que je ne dois rien à personne ! Nul ne le contestera. Chacun ne peut pas en dire autant n'est-ce pas Monsieur le Maire ?

Et vous Monsieur Imbert, l'archimaire, vous me dites (toujours en signant la copie) que je suis un bavard, un vrai trouble fête (ceci est vrai) ; que j'ai le caractère hautain et brutal ; que mes citoyens ont une répugnance marquée contre moi etc., etc. — Sachez M. Imbert que je ne me connais aucun ennemi dans la commune et que s'il en existe un seul ce doit être un débiteur. Dans cette hypothèse puisque votre concurrent à tant de désavantages, pourquoi seriez-vous assez lâche pour ne pas démissionner et accepter le défi que vous m'avez fait jeter. Vous ajoutez que vous ne pouvez pas me prendre au sérieux etc., etc.

Ah Monsieur ! C'en est trop ! Assez d'hypocrisie ! Vous démissionnerez, entendez-vous bon gré mal gré ! Si jusqu'à ce jour je n'ai fait que me défendre de vos vils agissements, aujourd'hui je deviens agresseur. Il faut que la droiture et la loyauté cessent d'être des victimes de la fourberie. Vous qui criez a bas la République en plein café, pourquoi ne protestez-vous pas quand on vous comprend dans la municipalité *républicaine* de Châteauneuf ?

Des bruits persistants courrent de bouche en bouche parmi vos concitoyens, lesquels bruits sont de nature à troubler la dignité d'un élu du suffrage universel.

Pour l'honneur du pays, pour l'honneur des autres membres du conseil, je mets en demeure, M. le Maire Meynier et M. Imbert, conseiller municipal, a faire appel à un jury d'honneur devant lequel je m'engage à formuler les griefs avec preuves à l'appui. Ce jury d'honneur peut être pris parmi les maires des communes voisines.

Allons, faites cela et vous irez ensuite dormir jusqu'à l'oubli.

F. B. MOURANCHON.

P.-S. Je ne vous ferai plus l'honneur de m'occuper de vous tant que vous n'aurez pas, ainsi que je vous l'indique, mis votre linge au propre.

M. Mouranchon a peut-être tort de faire si bruyamment état de son honorabilité.

M. Mouranchon pourrait-il nous donner quelques renseignements, sur la conversation qu'il a eu ces temps derniers avec M. le Procureur de la république, au sujet de certain cheval et de certaine voiture, qu'il s'est d'ailleurs empressé de restituer à son légitime propriétaire. Nous n'induisons pas de là que M. Mouranchon soit un malhonnête homme, mais il serait bien aimable de nous donner quelques explications à ce sujet.

Tant mieux pour lui s'il a fait fortune, notre pays n'aura qu'à y gagner. X.

M. Bontoux a adressé au *Petit Provençal* la lettre suivante :

Sisteron, 27 auril 1898.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je proteste avec la dernière énergie contre les allégations de votre correspondant. Obligé de quitter Digne le mercredi, j'ai donné mon adhésion avant mon départ à la Commission chargée de faire le rapport sur l'adresse à l'armée.

Le seul Conseiller général qui se soit abstenu dans le vote de l'adresse, est mon concurrent M. Robert, qui n'a pas assisté à la session d'Avril.

M. Martinet, ajoute votre correspondant, m'a traité dans la réunion du Casino de réactionnaire clérical.

Je réponds à ce délégué du Grand Orient, qu'alors qu'il était encore au biberon, j'avais l'honneur d'être révoqué de Maire de Sisteron par le 16 mai.

Quant à l'épithète de clérical on sait trop à quoi s'en tenir sur mon compte dans l'arrondissement à ce sujet, pour que je me donne la peine d'y répondre.

Recevez mes salutations,

BONTOUX.

P. S. — Votre correspondant disait également l'autre jour, que la lutte resterait circonscrite entre MM. d'Hugues et Robert. Si la chose pouvait se faire, je prendrai volontiers l'engagement de me désister en faveur de M. Robert si je n'ai que mille voix de plus que lui.

Tournée Électorale

Saint-Vincent. — Jeudi 21 du courant, M. Bontoux a visité notre commune et a reçu le meilleur accueil de notre population.

Une foule nombreuse se pressait à la réunion donnée sous la présidence de M. Jullien maire. M. Bontoux donne son programme qui est unanimement approuvé. En fin de séance M. Jullien maire

© VILLE DE SISTERON

met aux voix un ordre du jour de confiance et toutes les mains se lèvent pour l'adopter.

M. Bontoux aura plus de voix ici que généralement on pensait. La question des heures de départ du courrier ayant aliéné pas mal d'électeurs au réactionnaire Robert, qui on le sait ici, n'est candidat que pour la forme et que pour essayer de faire passer M. d'Hugues

S.

Les Etangs. — Très goutté le petit speech que nous adresse M. Bontoux à son passage auy Etangs. On se rappelle les services rendus par M. Bontoux alors qu'il était notre député et on votera pour lui. G.

Les Omergues. — Toute notre population, musique en tête, s'était portée jeudi dernier au devant de M. Bontoux, venu pour visiter notre commune.

A sa descente de voiture, M. Bontoux est reçu par le Maire et le Conseil municipal. La musique entonne la Marseillaise, des salves de mousqueterie se font entendre, et on se rend au cercle ou M. Bontoux offre l'aperitif à la musique et à ses nombreuv amis.

A huit heures et demi réunion dans la salle de la Mairie. M. Bontoux développe son programme unanimement approuvé.

Un électeur proteste contre la qualification de réactionnaire donnée à M. d'Hugues. M. Bontoux répond que s'il y avait à la Chambre trois cents députés comme M. d'Hugues, la république aurait vécu.

Après le vote de l'ordre du jour de confiance, la musique joue deux morceaux et M. Bontoux, suivi de toute la population, se rend au café Lambert où un jeune homme chante, aux applaudissements de l'assistance, une chanson de circonstance de sa composition.

G.

Langes. — Nombreuse réunion dans notre section, où M. Bontoux compte pas mal d'amis et fait applaudir son programme.

Chateauneuf-Miravail. — Malgré l'heure peu propice, bon nompre d'électeurs se sont rendus à la réunion de M. Bontoux qui expose son programme et est très applaudi.

M. Bontoux engage les électeurs à résister à l'administration des ponts qui cherche à les envahir. Il leur donne l'assurance que l'administration des ponts n'expropriera pas les propriétaires qui tiendront bon. Il est partisan de la résistance la plus absolue aux prétentions des ponts et il pense que certaines modifications sont nécessaires à la loi sur le reboisement P.

Montfort. — Bon nombre d'électeurs avaient répondu à la convocation de M. Bontoux venu pour noux exposer son programme, qui a été unanimement approuvé.

Vilhosc. — Notre maire cherche a amener à la candidature Robert les individus qu'il sait versatiles. Le premier magistrat de notre commune perd son temps et les électeurs ne se laisseront pas entraîner dans la voie où il veut les conduire.

UN ELECTEUR.

Châteauneuf-Val-Saint-Donat. — Grande affluence à la réunion donnée par M. Bontoux sous la présidence de M. Meynier, maire et à laquelle assistait M. Martinet.

M. Bontoux expose d'abord son programme et est très applaudi.

M. Martinet demande ensuite la parole et dans un discours des plus diffus cher-à persuader l'auditoire. M. Martinet ayant traité M. Bontoux de réactionnaire et de clérical, celui-ci lui répond, aux applaudissements de l'assistance, qu'alors que lui Martinet était encore au berceau, lui Bontoux avait l'honneur d'être révoqué de Maire de Sisteron par le 16 mai.

M. Bontoux rappelle ensuite qu'il est le fondateur des écoles laïques de filles et qu'aprés avoir été battu quatre fois par son Conseil municipal, il acheta quand même pour son propre compte l'immeuble dans lequel est installée l'école en question, immeuble que les frères des écoles chrétiennes avaient acquis.

M. Mouranchon prend ensuite la parole, il conteste la légitimité du Congrès du 13 mars. M. Viton maire de l'Escale et Cuchet adjoint au maire de Château-Arnoux protestent énergiquement contre les assertions de M. Mouranchon qui reproche également à M. Bontoux de ne rien avoir fait, alors qu'il était député, pour la commune de Châteauneuf, dont les chemins sont dans le plus triste état. M. Bontoux répond à M. Mouranchon, que ce n'est pas à lui, mais au Conseil général de l'époque, que ces reproches devraient être adressés.

Au sortir de la réunion une vive altercation s'élève entre l'inconscient Gabert et M. Bontoux

M.

Esparron-la-Batie — Toute la population, maire, Conseil municipal en tête, s'est portée au devant de M. Bontoux venu pour nous exposer son programme. M. Bontoux ne compte ici que des amis et la presque unanimité des voix lui est acquise. D.

Reynier.—M. Bontous n'avait même pas besoin de nous rendre visite, nous voterons tous ici pour lui et Robert, le poseur de lapins, n'aura pas une seule voix.

Melves. — Drapeau en tête, une foule nombreuse se porte au devant de M. Bontoux, qui à sa descente de voiture reçoit un superbe bouquet de trois charmantes jeunes filles.

Suivi de presque toute la population, M. Bontoux se rend ensuite à la Mairie et expose son programme, à chaque instant couvert d'applaudissements.

M. Bontoux rappelle les services rendus à la commune, à laquelle l'administration demandait un contingent de neuf mille francs pour le chemin n° 21 et qu'il a fait réduire à quatre mille.

Une immense majorité est ici acquise à M. Bontoux. G.

Sigoyer. — Tous les républicains de notre commune s'étaient rendus à la réunion de M. Bontoux dont le programme a été unanimement approuvé. Les voix se partageront ici entre MM. d'Hugues et Bontoux, il n'est pas plus question ici de M. Robert que s'il n'existait pas, comme d'ailleurs dans toutes les communes du canton.

Vaumeilh. — M. Robert nous a posé deux lapins, par contre le candidat Bontoux est arrivé à l'heure dite.

La salle de la Mairie était trop étroite pour contenir la nombreuse assistance que M. Bontoux a tenu pendant plus d'une heure sous le charme de sa parole.

Le sieur Magnan accuse M. Bontoux d'avoir fait obtenir un secour de cent francs par an à un vieil instituteur aujourd'hui décédé, l'honorable M Mayol de Claret son parent.

M. Bontoux répond à son interlocuteur que M. Mayol n'avait pas de retraite et qu'il avait bien gagné, après 50 ans de services dans l'enseignement, un modeste secours de cent francs.

Le dit Magnan accuse ensuite M. Bontoux de n'avoir pas pris autrefois les intérêts du canton de la Motte au sujet du pont de Claret.

M. Bontoux donne le démenti le plus formel à Magnan. Si l'adjudication des travaux du pont de Claret subit quelque retard, la faute en fut à la commune de Claret, qui n'avait pas versé son contingent en temps utile.

Magnan est hué par la salle entière et une ovation est faite à M. Bontoux, qui aura ici comme toujours une écrasante majorité. T.

Etude de Me Joseph BRUNET
AVOUÉ
Successeur de Me A. MAZAN
71, rue Saint-Ferréol, Marseille.

VENTE

Aux Enchères Publiques

par Licitation

avec concours d'étrangers

DE

DIVERS IMMEUBLES

dependant de l'hoirie GAVOT

CONSISTANT EN :

1° UNE USINE AVEC LOGEMENT située dans la commune d'Apt (Vaucluse) au quartier du Sablonnet, sur la route d'Apt à Sisteron, d'une superficie de trente-un ares cinquante-deux centiares.

Mise à prix : 20.000 francs.

II. MINE DE CUIVRE ARGENTIFÈRE DITE DE VIEUSSAN, situé dans les communes de Vieussan, Roquebrune, Mons, Colombières, Les Aires, Saint-Nazaire et le Poujol, arrondissement de Saint-Pons et de Béziers (Hérault) ; la dite mine constituée par décret du Vingt-quatre Octobre mil-huit cent soixante d'une étendue superficielle de vingt-deux kilomètres carrés soixante-dix hectares environ.

Mise à prix : 20.000 francs.

III. Un grand domaine agricole et forestier dit de RUSTREL, d'une contenance totale de Trois mille huit-cent soixante-six hectares environ, divisé en cinq lots.

PREMIER LOT

Fonds rural et forestier situé sur le territoire des communes de Saint-Etienne-les-Orgues et de Lardiers, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes) comprenant : 1° Maison à Saint-Etienne les-Orgues, quartier de Villeneuve avec cour et jardin, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, 2° Tènement de bois et terres formant partie de la Forêt de Lure, avec bâtiments divers, situés sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-les-Orgues, d'une contenance de Mille quatre-cent un hectares Soixante-deux ares environ ; 3° Bois et terres situés sur la commune de Lardiers, quartier de Malcor, d'une contenance de Deux cent trente-six hectares Soixante-quatorze ares environ.

Mise à Prix : **260.000 francs.**

DEUXIEME LOT

Divers bois, terres et paturages et deux Domaines dénommés "Clos Madame" et "Clos Peyron" situés sur le territoire de la commune de Redortiers, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes) d'une contenance de Huit-cent cinquante-deux hectares Quatre-vingts ares environ.

Mise à prix : **80.000 francs.**

TROISIÈME LOT

Domaines ruraux situés 1° sur le territoire de la commune de Saint-Christol, canton de Sault, arrondissement de Carpentras (Vaucluse) d'une contenance de Deux cent vingt-quatre hectares Trente-sept ares environ ; 2° Sur le territoire de la commune de Simiane, canton de Banon, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes) d'une contenance de Cent trente hectares Seize ares environ ; 3° et sur le territoire de la commune de La Garde arrondissement d'Apt (Vaucluse), d'une contenanee de Deux cent quatre hectares Quarante-cinq ares environ.

Des dits domaines dénommés : Grange Neuve, la Duprête, la Grande Broussière, Petit Bel-Air, Royere Grosse, la Chouque, Chabaud et autres.

Mise à Prix de 150.000 fr.

QUATRIÈME LOT

Forêt dite la Plate, située dans les communes de La Garde, arrondissement d'Apt (Vaucluse) d'une contenance de Cent soixante-sept hectares Cinquante-huit ares environ, et biens ruraux situés dans la commune de Simiane arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes), comprenant notamment un domaine dit "Combe du Pommier" et domaine dit "La Patentare" d'une contenance de Quatre cent soixante-un hectares Soixante-seize ares environ.

Mise à Prix : 150.000 fr.

CINQUIÈME LOT

Domaine sis à Rustrel, consistant en 1° Diverses propriétés sises à Rustrel, arrondissement d'Apt (Vaucluse) d'une contenance de Soixante-un hectares Treize ares environ, 2° Une Usine métallurgique sise au dit Rustrel, quartier de Notre Dâme des Anges avec grand bâtiment d'habitation divisé en deux logements, hangar et diverses constructions et dépendances ; 3° Minières de fer situées dans les communes de Rustrel, le Villars, Apt et Gignac, d'une surface susceptible d'exploitation minière de Cent cinquante-cinq hectares Trente-six ares environ.

Mise à Prix : 100.000 fr.

Adjudication le TREIZE MAI 1898, jour de Vendredi à deux heures du soir en la chambre des Criées du tribunal civil de Marseille, au Palais de justice par devant M. Augey Dufresse juge commis.

Tous les immeubles exposés en vente, seront adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs en sus des mises à prix, et en outre aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal Civil de Marseille, le six avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit avec le plan y annexé.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me Joseph BRUNET avoué poursuivant, où consulter au greffe du Tribunal civil de Marseille le cahier des charges, spécialement pour les conditions particulières, désignations détaillées, droits servitudes ou autres concernant les divers immeubles exposés en vente.

Signé : Joseph BRUNET, avoué.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Successeur de M. BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE QUINZE MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me L. BÉQUART, *notaire, à la*

Vente aux Enchères Publiques et Volontaires

de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à M. François ROLLAND, propriétaire à Sisteron.

DÉSIGNATION

BELLE MAISON D'HABITATION

A usage de commerce avec un vaste atelier, située dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Saunerie n° 33, composée d'un rez-de-chaussée, d'un 1er 2m et d'un troisième étage et au-dessous du rez-de-chaussée cave, petit réduit, écuries et grenier à foin confrontant dans son ensemble : du levant, rue Font Chaude ; du Midi, ruelle ou endrone ; du couchant, rue Saunerie, et du Nord, Audié et les Pellotier.

Jouissance immédiate par la perception des loyers.

Cette maison est louée moyennant le loyer annuel de 520 francs. En outre les écuries sont susceptibles d'un loyer de 30 francs.

Mise à prix : 8,500 francs

On Traiterait à l'Amiable avant l'Adjudication

Pour tous renseignements s'adresser à Me BÉQUART, notaire, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres de propriété.

Pour Extrait :
Léopold BÉQUART.

58 années de succès

Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable

Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
GROS : **A. PONSOT**, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Échantillons gratis.*

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

AUBERGE DU TIVOLI
Près du Casino SISTERON
TENU PAR
HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise ; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle à titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions etc., etc.

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES

PATES ET SEMOULES SUPÉRIEURES POUR POTAGES
Spécialité de Pâtes pour les Troupes
ON TRAITE DES MARCHÉS A LIVRER AVEC MM. LES FOURNISSEURS pour la durée des ADJUDICATIONS

LOUIS AUDEMAR
Rue Saunerie, SISTERON (Basses-Alpes)

TOUTES LES PATES SONT GARANTIES PURE Semoule de Blé dur TANGAROK ET AFRIQUE

PRIX MODÉRÉS

VERITABLE FER BRAVAIS
RECONSTITUANT ET TONIQUE
L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr.; 1/2 Flacon : **3** fr. **50.**
Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir.
PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de PARIS) 132 et 134, RUE LAFAYETTE et dans toutes les Pharmacies.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX
FEUTRE : MERINOS
NOËL CLÉMENT
SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

OUTILLAGE | **TOURS** | **MACHINES**
INDUSTRIEL et d'AMATEURS | de tous Systèmes | à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**
SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (250 gravures) franco 0.35 c.
A. TIERSOT CONSTRUCTR BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

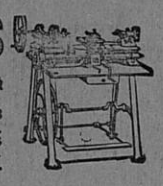

MACHINES A COUDRE
De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres
ATELIER DE RÉPARATIONS

Prix Très Réduits
L. ROUBAUD
HORLOGER-ELECTRICIEN
Rue de Provence, SISTERON
Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE
Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons

Fournitures Générales pour Maçonnerie

A VENDRE
Pour Cause de Santé
MAGASIN DE CHAUSSURE
S'adresser au Bureau du Journal

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

TRAITEMENT DE l'ANEMIE ou CHLOROSE de la PÂLES COULEURS (Maladie des Jeunes Filles)
PAR LES
PILULES FERRUGINEUSES DU Docteur BLAUD

Le nom BLAUD est gravé sur chaque Pilule
A. Sciorelli PARIS

XÉRÈS VERMOUTH

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS **CUSENIER**
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS — Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Contre la **CONSTIPATION**
et ses conséquences :
EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.
PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES
EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Etiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains); 3 fr. la Boîte (105 grains).
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

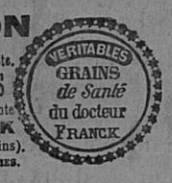

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU
SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES
PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES
PRIX MODERES

PLUS de CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTRORHEINE CHARLARD
Pilules laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.
PRIX : la boîte de 60 pilules : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD
Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

Vve AUBERT ET Cie SUCCESSEURS
SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON